L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 FEVRIER 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $14; par semestre, $8; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Nos annonces transitoires, placées à tour de rôle dans 8 diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $7 par mois le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais nous n'en ont, pas, et n'entendons ne jamais en faire pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas spécifié seront publiées sur ordre.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	1 ann
Un carré	$12 net.	$22 net.	$30 net.	$50 net	$75 net
Deux "	20 "	35 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	55 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	35 "	60 "	80 "	140 "	225 "
Cinq "	40 "	70 "	105 "	170 "	275 "
Six "	54 "	85 "	120 "	200 "	325 "
Huit "	60 "	100 "	135 "	230 "	375 "
Huit "	65 "	115 "	150 "	260 "	420 "
Neuf "	70 "	125 "	165 "	290 "	460 "
Dix "	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Onze "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Douze "	85 "	155 "	210 "	380 "	580 "
Treize "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Quatorze "	95 "	175 "	230 "	440 "	660 "
Quinze "	100 "	185 "	240 "	450 "	700 "
Trente "	175 "	330 "	450 "	750 "	1200 "

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 20 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par X. Roger & Co, à leurs salles d'encan rue de la Vieille-Levee, 150 caisses de bottes, souliers et brodequins et de marchandises sèches.

Par E. Tourat & Co, à son magasin de domin, au Importers' Bonded Warehouse, rue Peters, entre St Louis et Conti, 12 barriques de vin blanc. Et à 11 heures, au Bonded Warehouse No 5, rue d'Toulouse, entre Levee et Chartres, vin rouge en cabinet, vin de Bourgogne et autre vin.

Par Hola, Blohm & Co, à leurs salles d'en-an, grande vente sans réserve, de marchandises sèches et de chapeaux.

Par S Gulnault, à 5 heures P. M., à l'encaissure des rues Front Levee et Crossman, tout le contenu du Café Bonnot.

Par D. E. Murphy—à 11 heures et demie, au magasin No 107 de la rue Poydras, bachès, pelles, balances, coffre-forte &c, et un hangar. Et à 11 heures, au No 7 de la rue du Canal, cuivre étamé et cuivre à chaudronnier, Etc, etc. Levee, au pied de la rue Lafayette, farine; sur la Levee, au pied de la rue Poydras, épaules en graisse.

Par Montgomery Bros & Co—à leur salle d'encan rue d'Camp, au sixième étage, de meubles et ustensiles de cuisine, gravures, tableaux, &c. Et aux Galeries de Leher, rue Gravier, magnifiques chevaux, appareils, voitures de montures et de harnais, beaux meubles variés, literies, buggies, harnais, wagons, &c. Et aux salles No 33 et 35 de la rue Carondelet, pupitres de bureau, tables, tablettes, installations de gaz, &c.

Par Vincent & Copeau No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et américaines, sans réserve.

Par Chas. T Nash—Sur la Levee, au pied de la rue d'Josephine, sans réserve.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ L'attention du commerce est appelée sur les annonces-ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à l'encan de M. Roger, Tourat, Hola, Murphy, Montgomery, Vincent & Copeau, Nash.

☞ A 10 1/2 heures A. M., au Importer's Bonded Warehouse rue Peters, entre St-Louis et Conti: Vin en cabinet.

☞ A 11 heures A. M., au Bonded Warehouse No 5, rue Toulouse, entre Levee et Chartres: Vins en caisses, Bourgogne Port. Voir les annonces.

Pelin.—M. Charles T. Nash, encanteur, vendra aujourd'hui à 5 heures, sur la Levee, au pied de la rue Josephine, 12 barriques de foin, en lots qui paraissent convenir aux acheteurs. Les marchands de fourrage feront bien d'assister à cette vente.

Haches, Pelles, etc—Nous appelons l'attention de ceux qui ont à la vente de haches, pelles, sacs de sel, bachès, rouleaux, ancres de bureau, installations et tuyaux de magasin, etc, que doit faire aujourd'hui M. D. E. Murphy, encanteur, voir une annonce insérée à la page des ventes.

Farine—M. D. E. Murphy encanteur, vendra aujourd'hui 300 barils de farine de diverses marques. Voir l'annonce.

Epaules—On verra dans une annonce insérée plus loin que M. D. E. Murphy, encanteur, vendra aujourd'hui 11 épaules, ce qui vaut certainement bien la peine qu'on se dérange, car l'abondance fait le bon marché.

Cuivre—Nous sommes invité à appeler l'attention du commerce sur la vente à l'encan par M. D. E. Murphy d'une quantité de cuivre à l'usage des fabricants et des chaudronniers.

La foi radicale.

Quand un particulier obtient d'un autre des marchandises, une signature ou de l'argent, sous de faux prétextes ou à l'aide de fausses promesses, on qualifie le fait d'abus de confiance ou d'escroquerie, et le code pénal prescrit pour de pareils délits des pénalités qui varient suivant la gravité de l'offense. De quel nom appellera-t-on la conduite des législateurs radicaux à l'égard des populations du Sud dans l'œuvre de la reconstruction, si les mesures proposées par MM. Sherman et Bingham viennent à être adoptées? Devant quel tribunal citera-t-on ces mandataires de la nation qui se jouent aussi odieusement de la foi promise, et quelle pénalité devra-t-on appliquer à ceux qui, chargés de la haute mission de faire la loi, font les premiers à la violer d'une manière aussi impudente?

Voilà une assemblée composée des représentants et des sénateurs d'une partie seulement de la nation qui s'arroge le droit de décider, par une législation spéciale et exclusive, du sort de cette partie du pays à laquelle elle nie le droit de représentation. En s'arrogeant ce droit, elle foule aux pieds la Constitution, elle viole tous les principes du gouvernement républicain, toutes les règles de l'équité et de la morale des nations; mais elle invoque, pour ce faire, les lois de la guerre, les nécessités d'une situation exceptionnelle, le salut public. Elle a fait taire la résistance du pouvoir exécutif, elle est toute prête à frapper le pouvoir judiciaire s'il ose faire obstacle à ses décrets; elle a soumis à la dictature militaire tous les Etats sur lesquels elle entend exercer son contrôle ses pouvoirs législatifs, et elle ne rencontre de la part des populations de ces Etats qu'une soumission passive. Que son droit soit contestable ou non, il n'est plus contesté. Elle peut législoter à son aise, elle a carte blanche pour dresser les plans de la reconstruction et pour procéder à leur application comme elle l'entend. Comment va-t-elle user de ce pouvoir arbitraire?

Trois lois principales, résultat d'études et de calculs approfondis, et étanchées de lois accessoires évidemment les bases sur lesquelles il va être procédé à la reconstruction des Etats. Toutes les précautions semblent prises pour assurer le triomphe des radicaux dans les élections qui auront lieu. Le législateur, comptant sur une seconde session, a mis à ces précautions et mit la dernière main à son œuvre. Les populations sont appelées à se prononcer dans des conditions définies et arrêtées. Les Etats seront réintégrés dans leurs droits moyennant toute une série de conditions énoncées dans la loi. Il y a promesse formelle de la part de la loi, et, les conditions remplies, il semble que le droit sera acquis et que nul pouvoir au monde ne pourra plus y rien changer. Mais le Congrès qui a formulé lui même et seul, dans les clauses du pacte, n'est-il pas de toute évidence qu'il est le juge, tout le premier, par cela même et qu'il est tenu légalement et d'honneur à l'observation du contrat. Ce n'est pas ainsi que l'entendent les radicaux.

Parmi les conditions imposées par la loi pour la ratification des Constitutions, il en est une qui dit que la Constitution ne sera considérée comme ratifiée que si la majorité des votants ont acquises à la ratification et si, en même temps, *la majorité des électeurs inscrits a participé au vote*. Il y a là, dans cette clause imaginée dans l'intérêt du parti radical, se retourne contre lui. La Constitution radicale de l'Alabama est rejetée par le fait que moins de la moitié des électeurs inscrits a participé au vote. La loi est positive, textuelle, il n'y a pas de équivoque possible. La Constitution n'est pas ratifiée et il n'y a pas à revenir sur ce vote qui constitue un droit acquis.

Cependant, avant même que les retours officiels de l'élection soient parvenus au commandant du district, et avant que le président de la Convention ait transmis le résultat au Congrès, nous voyons surgir deux propositions, l'une au Sénat, l'autre à la Chambre, tendant à faire déclarer que la Constitution de l'Alabama sera considérée comme ratifiée, et que le gouvernement civil dû par la minorité entrera en fonctions, qu'enfin la reconstruction de cet Etat s'opérera comme si les conditions prescrites par la loi, sous l'empire de laquelle a eu lieu l'élection, n'avaient pas existé.

Les trois quarts ou les deux tiers des électeurs enregistrés avaient, en vertu de la loi, deux modes de répondre la Constitution qui leur était soumise: le vote ou l'abstention; ils ont choisi ce dernier mode comme le plus sûr et, au moment, où triomphants par l'élection ils se croient débarrassés d'une Constitution odieuse, on vient proposer au Congrès de détruire par une loi, ayant un effet rétroactif, les prescriptions de la première loi. En votant ils pouvaient l'emporter sur leurs adversaires; mais, certains du succès en s'abstenant, ils ne sont pas allés au scrutin; et on veut leur prouver qu'ils ont été des niais d'ajouter foi à une loi du Congrès en changeant par une nouvelle loi rétroactive les conditions prescrites pour l'élection.

On reste frappé de stupeur en voyant de pareilles énormités. Et de qui émanent ces propositions déshonorantes? Est-ce de deux membres obscurs du parti, ignorants et ambitieux de se faire un renom d'ignominie. Non, leurs auteurs sont deux des membres les plus considérables du parti radical, le sénateur Sherman et le représentant Bingham, tous deux versés dans la science des législes, tous deux ayant une longue expérience parlementaire. C'est à confondre la conscience la plus élastique. D'autres radicaux, comme Stevens, demandent qu'on généralise la mesure; ils ont la logique de leur impudeur.

Telle est la foi du parti qui prétend être le défenseur des grands principes humanitaires, et qui se fait à la recherche de la forme idéale de gouvernement républicain!. On peut pardonner à une assemblée des excès de pouvoir, mais une nation qu'en rendrait complice d'un manque de foi pareil à celui qu'on propose au Congrès de commettre, se déshonorerait à jamais. Espérons que le peuple américain n'en est pas encore venu à ce degré d'infamie!

DISCOURS DE M. THIERS.—Nous avons reçu hier soir le texte du discours que M. Thiers a prononcé sur la loi relative à la presse. Selon la *Tribune* de New York, c'est le plus brillant discours politique qui ait été prononcé dans aucun parlement cette année. Nous le reproduirons demain.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le *Barbier de Séville*, qui a été donné, au commencement de la saison, a été un des triomphes de Mademoiselle Lambelé ainsi que de M. Damiani et de M. Le Chevalier. Nous avons eu rarement occasion d'entendre cet ouvrage mieux interprété qu'il ne l'a été par ces artistes, avec le concours de MM. Dupin et Thaler. Mademoiselle Lambelé est charmante dans le role de Rosine et elle chante comme un vrai rossignol. Dans la façon de chant, au troisième acte, elle chantera, ce soir, le grand air des *Diamants de la Couronne*, et la fameuse valse de l'opéra de Gounod, *Roméo et Juliette*. C'est une représentation que nous recommandons à l'attention des vrais dilettante. La musique de Rossini, vive et légère, repose agréablement de la musique dramatique de Meyerbeer.

CONCERT DE MADEMOISELLE FILOMENO.—Cette jeune artiste doit donner demain un grand concert au théâtre National. Nous reparlerons de cette soirée.

NOMINATION.—Le juge Théard a nommé hier M. Henri Peychaud liquidateur de la Compagnie d'Assurance dite "Great Southern & Western Insurance Company" (compagnie de Longstreet) dont la charte vient d'être forfaite par décret de l'honorable juge. Il était difficile de faire un choix plus heureux.

REGISTRES RÉVISÉS.—On verra par la circulaire suivante du général Hancock qu'il va être procédé à la publication des registres révisés des votants dans chaque paroisse, formalité importante et dont les prédécesseurs du général Hancock dans le commandement du district n'avaient pas daigné s'occuper.

Quartier général du Cinquième District militaire,
Nile-Orléans, Le, 19 février 1868.
Bureau du Secrétaire pour les affaires civiles.
Circulaire No 3.

Les listes du dernier registre révisé de chaque paroisse, dans l'Etat de la Louisiane, n'ayant pas été livrées à la publicité jusqu'ici, seront publiées une fois dans le journal ayant la plus grande circulation dans chaque paroisse. Cinquante placards destinés listes seront aussi imprimés par le même journal, et affichés dans les lieux les plus apparents de chaque paroisse, sous la direction du shérif.

Dans les paroisses où il n'y a pas de journal, les listes imprimées seront fournies par ce bureau aux shérifs desdites paroisses, qui les afficheront comme il vient d'être dit.

Les listes pour la publication dans les journaux seront aussi fournies par ce bureau.

Les frais de publication et d'affichage des listes seront payés à ce bureau, sur la présentation des pièces.

Par ordre du major-général Hancock,
ROBERT CHANDLER,
Capt. Asé. Sec. pour les affaires civiles.

Drops nouveaux et Mode.—M. J. Brandner maître-tailleur, rue de Chartres, No 34, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a eu mais un assortiment complet des draps les plus nouveaux et les plus artistes, produits des meilleures fabriques d'Europe. Ces draps ont un lustre qui fait reconnaître au premier coup d'œil leur origine, et bien qu'ils soient d'un prix un peu supérieur aux étoffes ordinaires, ils n'en sont pas moins d'un bon marché remarquable, dans un bon qualité, d'une beauté et à leur valeur réelle. Nous les recommandons au public avec connaissance de cause. Nous recommandons également les habits confectionnés par M. John et Joseph Brandner, et comme par l'élégance de leur coupe et le goût particulier de distinction qu'ils savent donner à leurs œuvres. Un habit sorti de l'atelier de MM Brandner peut être cité partout comme un habit véritablement à la mode. Nous croyons pouvoir ajouter que M. John Brandner, et son frère, Joseph Brandner, sont les coupeurs de la maison, car ils se sont acquis comme tel une grande et légitime réputation.

Mattres Vases, Pendentifs.—M. O. B. Gandolfi, revenu d'Europe avec un stock considérable et bien choisi de statues de marbre de Carrare, de vases, piédestaux, tables, pendules de bronze, verrerie de Bohême, articles de fantaisie, statues d'Allemagne et aussi quelques uns des produits les plus remarqués à l'exposition de Paris, fera vendre bientôt toutes les marchandises précédentes par MM Nelligan & Bagnetti, à la salle encanteur du Crescent, rue Carondelet 74. L'époque de la vente et les détails y relatifs seront donnés dans quelques jours.

LAIT CONDENSÉ.—L'usage du lait condensé est appelé à prendre une grande extension dans les villes, car il offre des avantages incontestables, surtout en certaines saisons où le lait pur et qu'on peut l'avoir frais à toute heure de la journée et en toute saison. Nous recommandons le lait concentré provenant de la manufacture de W. K. Lewis & Brothers, de Boston. Ce produit a obtenu le premier prix à la dernière foire d'Etat.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—19 février.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	55 degrés.
Midi.	66 "
3 heures P. M.	69 "
6 heures P. M.	68 "

AFFAIRE DE MEURTRE.—L'affaire de Maddox, accusé du meurtre de Rogers, qui a été renvoyée hier, passera aujourd'hui. L'accusé affirme de la manière la plus positive qu'il est innocent et qu'il n'a jamais vu Rogers de sa vie.

VOLEURS DÉSAPPOINTÉS.—La résidence de l'Hon. Pierre Soulé, située au coin des rues Esplanade et Rocheblave, a été visitée mardi dans la nuit, par des voleurs qui, en cherchant d'un coté et d'autre, ont éveillé un domestique de couleur, nommé Willis, depuis longtemps attaché au service de la maison. Willis s'étant armé promptement d'un revolver, a fait feu deux ou trois fois sur les voleurs en retraite, mais sans les atteindre malheureusement. Ils étaient déjà dans la chambre de M. Soulé lorsqu'ils ont été forcés de décamper au plus vite sans rien emporter. C'est pour la seconde fois, et toute une troupe, que la maison de M. Soulé a attiré l'attention des voleurs. Nous croyons même que la première fois ils furent plus heureux; et, si nous ne nous trompons, sur quelques articles de valeur.

COUR DU RECORDER NEVILLE.—Alice Duggan, accusée de vol, a été condamnée hier matin à 30 jours de prison.

Pour la même offense, James William subira un emprisonnement de 50 jours.

Bridget Behan pour bris de paix et divers faits scandaleux, passera 30 jours dans la prison de paroisse.

Joe Westerner, accusé d'avoir troublé un officier de police dans l'exercice de son devoir, a été renvoyé devant la Première Cour de District.

Le recorder Neville a expédié dans la même séance nombre de soulards et de tapageurs.

VOL.—Mardi soir, vers minuit, le magasin de M. W. H. Kloppenburg, rue de la Victoire No 457, a été visité par quatre coquins qui après avoir baillonné le watchman, ont ouvert le coffre-fort et y ont pris pour $650 en billets des Etats-Unis et $50 en billets de ville.

L'EPOUSE BLANCHE ET LE MARI NÈGRE.—La femme du nègre Wright était devant la Cour du recorder hier matin demandant la mise en liberté de son mari détenu sous le chef de vol, sans raison pour rendre cette femme un peu plus réservée qu'elle n'a paru l'être.

DESTRUCTION DE BILLETS.—M. Howell, trésorier de ville, en présence du maire, du contrôleur, des présidents et des membres des comités de finance des deux conseils, a fait brûler hier dans une fournaise de l'usine du gaz des billets de ville représentant un total de $843,188 et 30 cents, dont plus de $820,000 provenant des billets de $50 et de $100. Il reste se composant de petits billets déchirés et des billets de $5 coupés en deux.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Meda Meyer a été convaincu d'avoir volé $130 dans l'armoire de Mme Kopp, au coin des rues Marais et Victoire, en mai dernier.

Un jeune garçon nommé Wm. Griffin, accusé d'avoir tué un autre jeune garçon nommé Israel Ratcliff le 17 mars dernier, à Algier, a dit qu'il n'était pas coupable. La difficulté venait d'une fraude de cinq cents que l'accusé avait faite aux dépens de Ratcliff en jouant avec lui.

LE RECORDER NEVILLE POURSUIVI.—Le recorder Neville a comparu hier devant la commissaire Shannon pour avoir condamné deux fois à une amende de $10 John T. Hall (c), pour la même offense. Le recorder a demandé à être renvoyé, sans autre procédure, à la Cour de Circuit des Etats-Unis. Il paraît que Hall avait insisté pour être jugé de nouveau, ce qui l'avait fait condamner à une seconde et même amende.

La poursuite est basée sur le bill des droits civils. M. Neville a donné une caution de $1000, signée par M. Pat Gwin.

BUREAU DE POLICE.—M. Murray et John Hughes, accusés d'avoir reçu $20 de Nellie Otis, maîtresse d'une maison de femmes, pour la faire échapper, (cette intéressante dame ayant été arrêtée) ont été renvoyés de la police.

Plusieurs agents de police ont été suspendus temporairement pour de petits délits.

CONVENTION.—68e jour. 65 membres présents.

L'Underwood propose la résolution suivante:

Sur motion d'ajournement le rôle sera appelé et tout membre ne répondant pas à son nom perdra son per diem.

Par Valfroit—Quand cette convention s'ajournera, elle s'ajournera sujette à l'appel du président, mais non *sine die*. Déposé suivant le règlement.

Blackburn propose ce qui suit:

Résolu que les shérifs et les collecteurs de taxe de diverses paroisses de l'Etat seront étant par la présente autorisés à racheter les mandats de leurs délégués respectifs, lesquels mandats seront reçus au Trésor d'Etat au pair à valoir sur la taxe de la convention, cette clause devant avoir effet immédiatement après l'ajournement de la convention.

L'affaire est chaudement discutée par Crane, Cooley, Bertonneau, Blackburn, Wickliffe et autres, et la résolution est finalement adoptée.

On discute le rapport du comité sur la révision de la constitution. Waples a la parole.

LA PRESSE.—Voici la conclusion du discours de M. Eugène Pelletan au Corps législatif.

Pourquoi tant de rigueurs contre la presse? J'entends dire: c'est parce qu'elle a fait beaucoup de mal. Je réponds qu'elle a fait beaucoup plus de bien.

Il y a des hommes qu'on pourrait appeler les sourds-muets de la politique, qui peuvent toujours que l'on parle trop, et que le meilleur gouvernement serait celui du silence. Pour ceux-là sans doute la presse est un danger. Je ne ferai pas à M. le ministre de l'intérieur l'injure de croire qu'il approuve de pareilles opinions, mais dans son exposé de motifs je vois beaucoup trop se produire le préjugé qui règne dans certaines régions officielles.

Pour M. le ministre, le droit d'exprimer publiquement sa pensée n'est pas un droit naturel, inviolable. C'est une concession du pouvoir, un don gracieux qu'il peut à son gré étendre ou restreindre, donner ou reprendre. M. le ministre de l'intérieur semble croire que le gouvernement a sur le domaine de la pensée un droit souverain pareil à celui que Louis XIV, le dernier roi de gloirieuse mémoire, réclamait sur le territoire entier de la France.

Je reposse cette conception de toute l'énergie de ma conviction.

Qu'est ce donc que la presse? Je ne dirai pas que c'est un droit naturel et inviolable, quoique je le pense, je parlerai à une langue qui ne serait plus comprise aujourd'hui; je ne dirai pas que c'est un quatrième pouvoir; simplifier pouvoir, en effet, que celui qu'on peut dans les jours troubles devant la sécurité exceptionnelle ou chasser du trottoir! mais vous ne contesterez pas, au moins, que la presse soit l'école mutuelle de l'opinion publique. (Ironie diverse.—Interruption.)

Vous ne citerez pas une seule réforme, même le libre échange, que la presse n'ait préparée et fait accepter par l'opinion publique.

Je n'ai pas à défendre la presse; je ne la défends pas; sa meilleure défense, c'est son histoire. Je la glorifie purement et simplement, car elle a assez souffert pour avoir droit de s'en orgueil. (Approbation sur quelques bancs)

Un dernier mot: je ne me fais pas illusion sur ce projet; il ne promet pas, il ne donnera pas la paix de la rue, il ne fera pas taire la parole de défi à l'avance, mais les procès présents me font pressentir les procès futurs, et je vous d'avance le long défilé de ceux qui viendront tomber successivement fatalement, mais si sûr de décourager. *Ave, Cæsar, morituri te salutant.* (Réclamations)

Je connais assez l'histoire de mon temps et celle du temps passé pour savoir que tous les gouvernements, rejetant sur la presse les mouvements de leur politique, l'ont proscrite, mais la persécution les a-t-elle sauvés? Le comte de salut public guillotinait les journalistes, et, et le comité de salut public? Le Directoire les déportait, et, et le Directoire? Le premier Empire les exilait; où est le premier Empire? La restauration les censurait; qu'est devenue la Restauration? La presse leur a survécu, toujours frappée, toujours debout, marchant, malgré ses épreuves, d'un pas fatal, comme le destin. C'est qu'elle portait en elle le destin de la Révolution Française, qui n'a pas fait le tour du monde sous les plis du drapeau tricolore pour venir expirer à son point de départ. C'est là ce qui a fait la gloire de la presse dans le passé, c'est ce qui la fera dans l'avenir. (Vive approbation à la gauche de l'orateur.)

MM. Surmont, capitaine du steamer transatlantique français *Ville de Paris*, et Charles de Bragelongne, lieutenant du même paquebot, vont recevoir du *Board of Trade*, de Londres, une distinction flatteuse autant que belle que M. Hirst a été décidé, en effet, dans la dernière réunion du comité, qu'une jumelle et un télescope d'honneur leur seraient offerts en souvenir de leur belle conduite, dans le sauvetage des sept personnes composant l'équipage du brick *Alby P. Pease* de Saint John (New Brunswick).

On se souvient de ce sauvetage difficile dont nous avons raconté les dramatiques péripéties. C'était au mois de décembre, pendant une violente tempête. Le steamer approchait de la côte d'Amérique, lorsqu'on signala un navire en perdition. Malgré la violence du vent et l'état de la mer, le capitaine n'hésita pas à affréter une embarcation, montée par neuf hommes, sous le commandement du lieutenant de Bragelongne. Après des efforts inouïs, et non sans avoir beaucoup souffert, le canot de la *Ville de Paris* réussit à enlever de leur épave les naufragés de l'*Alby P. Pease* et à les ramener au steamer, qui les débarqua saine et sauf à New York, sans que le capitaine ait voulu accepter aucune rémunération pour leur séjour à son bord.

Le *Board of Trade* a décidé, en même temps qu'une récompense pécuniaire serait décernée aux neuf matelots qui composaient l'équipage du canot. (*Messager France-Amérique*.)

ACCIDENT ARRIVÉ A EMILE OLIVIER.—Nous tions dans une chronique:

On parlait de l'accident arrivé à M. Emile Olivier. C'est vendredi, et dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois où il était entré pour examiner des vitraux récemment posés, que l'honorable député, très aimé, comme on sait, a fait une chute qui pouvait être mortelle. Croyant ouvrir la porte de sortie, il a ouvert celle qui conduit au caveau où se place la calorifère, caveau où l'on ne pénètre qu'en descendant deux ou trois marches. Il est tombé de toute sa hauteur, tête première, dans un trou. Un de ses amis qui l'accompagnait, l'a relevé sanglant, mais n'ayant pas perdu connaissance. Il y avait au front une plaie heureusement plus large que profonde; les yeux, par une sorte de miracle, ont été préservés.

Cet accident n'aura pas d'heureux résultats. Emile Ollivier pourra, jeudi ou vendredi, venir développer l'amendement qu'il a formulé avec MM. Maurice Richard et de Janzé, et qui se présente à l'article premier de la loi sur la presse.

Un grand nombre de députés sont allés s'inscrire chez M. Emile Ollivier.

— Voici le texte de la lettre dont M. Berne Osborne a déclaré, à la Chambre des communes, que le port coûtera probablement 5 millions de livres sterling à la nation:

"Au nom de Père, du Fils et du Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, mon cousin de Dieu, roi des rois, Théodoros d'Ethiopie, à Sa Majesté Victoria, reine d'Angleterre.

"J'espère que Votre Majesté est en bonne santé, par la puissance de Dieu, je suis bien.

"Moi, Théodoros, les ennemies ayant troublé notre Créateur, il a transféré leur royaume aux Gallas et aux Turcs. Mais Dieu m'a créé, m'a tiré de la poussière et a remis cet empire sous ma domination. Il m'a revêtu de pouvoir, et grâce à lui, je suis à la place de mes pères. Par sa puissance, j'ai défait les Gallas. Mais, pour les Turcs, je leur ai dit de quitter mes côtes sacrées; ils refusèrent. Je vais maintenant autrer en lutte contre eux. M. Plowden et mon ex grand chambellan, l'Anglais Rassel, avaient coutume de me dire: il y a une grande reine chrétienne qui aime nos fils chrétiens. Quand ils me disaient: "Nous sommes en position de vous la faire connaître et d'établir l'amitié entre vous," alors j'étais bien sûr. Je leur donnai toute mon affection, pensant que j'avais trouvé la bienveillance de Votre Majesté. Tous les hommes sont sujets à la mort, et une erreur s'imaginant me nuire, ils m'ont tué mes amis. Mais par le pouvoir de Dieu, j'ai exterminé ces ennemis, sans en laisser un seul vivant, quoiqu'ils fussent de ma propre famille. Puisque, par le pouvoir de Dieu, j'obtenir votre amitié. Les Turcs, en occupant la côte maritime, m'ont empêché de voyager; mais, une ambassade lorsque j'étais dans l'embarras. Le conseil Camerون est arrivé avec une lettre et des présents d'amitié. Par la puissance de Dieu, j'ai été chargé d'apprendre que vous étiez bien et d'être assuré de votre amitié. J'ai reçu vos présents et je vous remercie beaucoup.

"Je crains que si j'envoie par le conseil Camerون des ambassadeurs avec des présents d'amitié, ils ne seront arrêtés par les Turcs.

"Et maintenant je désire vous prier ainsi que la route vous pourriez à la sûreté de mes ambassadeurs.

"Je souhaite d'avoir par le conseil Camerون une réponse à cette lettre, et je prierai continuellement mon ambassade en Angleterre. Voyez combien l'islamite opprime le chrétien!"

On prête à M. Seward l'intention d'acquérir à prix d'argent, pour les Etats-Unis, l'île de Woo Chung, située sur le Yang-tsee-Kiang, à environ 7 milles de la ville de Shanghai. On fonderait sur ce point une colonie qui, dans peu d'années, esperent-on, rivaliserait en importance et en prospérité avec la colonie anglaise d'Hong-Kong.

Les journaux du Canada annoncent que le départ pour Rome du premier détachement de zouaves canadiens est fixé au 19 de ce mois. S'il faut en croire certains bruits, ce départ pourrait ne pas s'effectuer, le gouvernement italien ayant protesté auprès du Foreign Office contre la formation du corps de zouaves canadiens. Nous donnons bien entendu cette nouvelle sous toutes réserves.

Courrier des Etats-Unis.

GARIBALDI POÈTE.—*La Voix de Guernesey* a trouvé en écho à Caprera: Garibaldi a répondu à Victor Hugo dans la langue de Victor Hugo. Nous l'avons malheureusement sous les yeux que la traduction anglaise des vers *français* de Garibaldi, mais en attendant le texte même, voici la réponse de Victor Hugo:

"Hauteville-House, 20 janvier 1868.

"Cher Garibaldi,

"Il y avait dans la tente d'Achille une lyre, et une harpe dans la tente de Judas Macchabée; Roland écrivait en vers à Charlemagne; Frédéric II adressait des odes à Voltaire. Les héros sont poètes. Vous le prouvez, vous aussi. J'ai lu avec une émotion profonde la noble lettre lyrique que vous m'écrivez, où vous faites parler à l'âme de l'Italie la langue de la France. Le même souffle de justice et de liberté qui vous inspire les grandes actions vous inspire les grandes pensées.

"A bientôt, illustre ami.

"VICTOR HUGO."

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Séance du Sénat fédéral.

Ajournement indéfini des bills de reconstruction.

Amendement au bill de la Chambre sur la majorité des votants.

Un nouveau bill de Wilson qui veut absolument l'Alabama.

Lettre du Président Johnson au conseil de ville de Baltimore.

Il est question du général Lee au Sénat.

Division irrémédiable des radicaux au sujet de l'Alabama.

Solide hausse sur le coton.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 19.—A la diète prussienne, on a demandé au gouvernement d'expliquer l'arrestation d'un juif prussien nommé Alarkus, par le consul autrichien à Jérusalem, et le refus du consul prussien en cet endroit de lui donner protection. Le ministre des finances a répondu que la demande doit être adressée au chancelier de la Confédération allemande du Nord, attendu que le consul allemand à Jérusalem est un fonctionnaire fédéral.

Des tumultes populaires continuent dans le Portugal.

Une conscription a été ordonnée au Brésil.

L'ex-roi George, du Hanovre, dans un meeting militaire, à Vienne, a dit qu'il reprendrait bientôt son trône en dépit de la Prusse.

Londres 19—Le fenian Allen a été acquitté de toute complicité dans l'explosion de Clerkenwell, mais il a été arrêté de nouveau sur une accusation de meurtre.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 19. *Sénat*—Le secrétaire de l'intérieur demande une allocation pour éloigner certaines tribus désaffectionnées de Cherokees, Stallabe et Wichita Indiens.

Le comité judiciaire a rapporté en faveur de l'ajournement indéfini des bills supplémentaires de reconstruction du Sumner et Drake.

Le comité des finances a rapporté le bill suppletmentaire de la Chambre qui donnait à une juriste quelconque de votants le pouvoir de ratifier les constitutions.

Une résolution rendant aux soldats les vetements détruits pour prevenir la contagion, a été présentée.

Wilson a présenté un bill pour restaurer l'Alabama. Après le préambule neuf il est

Résolu que la constitution de l'Alabama est déclarée, par la présente, conforme aux clauses de l'acte du 2 mars 1867, et quand la législature élue sous la dite constitution aura ratifié l'article 14de la Constitution des Etats-Unis, proposé par le 39e Congrès, le dit Etat sera admis à être représenté au Congrès suivant les lois des Etats-Unis.

Un bill pour rétablir politiquement le gouvernement civil de l'Alabama.

L'affaire du sénateur Thomas, du Maryland, est reprise. Il est rejeté par 28 contre 21. Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Le comité judiciaire a rapporté un bill contre un dépositaire de fonds, et trouvant aussi les personnes coupables et convaincues de meurtre, de piraterie, assassinat, incendie et traite à l'étranger. Il rapporte aussi un bill de la persécution les acte-elle sauvée? Le comité de salut public guillotinait les journalistes, et, et le comité de salut public? Le Directoire les déportait, et, et le Directoire? Le premier Empire les exilait; où est le premier Empire? La restauration les censurait; qu'est devenue la Restauration? La presse leur a survécu, toujours frappée, toujours debout, marchant, malgré ses épreuves, d'un pas fatal, comme le destin. C'est qu'elle portait en elle le destin de la Révolution Française, qui n'a pas fait le tour du monde sous les plis du drapeau tricolore pour venir expirer à son point de départ. C'est là ce qui a fait la gloire de la presse dans le passé, c'est ce qui la fera dans l'avenir. (Vive approbation à la gauche de l'orateur.)

MM. Surmont, capitaine du steamer transatlantique français *Ville de Paris*, et Charles de Bragelongne, lieutenant du même paquebot, vont recevoir du *Board of Trade*, de Londres, une distinction flatteuse autant que belle que M. Hirst a été décidé, en effet, dans la dernière réunion du comité, qu'une jumelle et un télescope d'honneur leur seraient offerts en souvenir de leur belle conduite, dans le sauvetage des sept personnes composant l'équipage du brick *Alby P. Pease* de Saint John (New Brunswick).

On se souvient de ce sauvetage difficile dont nous avons raconté les dramatiques péripéties. C'était au mois de décembre, pendant une violente tempête. Le steamer approchait de la côte d'Amérique, lorsqu'on signala un navire en perdition. Malgré la violence du vent et l'état de la mer, le capitaine n'hésita pas à affréter une embarcation, montée par neuf hommes, sous le commandement du lieutenant de Bragelongne. Après des efforts inouïs, et non sans avoir beaucoup souffert, le canot de la *Ville de Paris* réussit à enlever de leur épave les naufragés de l'*Alby P. Pease* et à les ramener au steamer, qui les débarqua saine et sauf à New York, sans que le capitaine ait voulu accepter aucune rémunération pour leur séjour à son bord.

Le *Board of Trade* a décidé, en même temps qu'une récompense pécuniaire serait décernée aux neuf matelots qui composaient l'équipage du canot. (*Messager France-Amérique*.)

ACCIDENT ARRIVÉ A EMILE OLIVIER.—Nous tions dans une chronique:

On parlait de l'accident arrivé à M. Emile Ollivier. C'est vendredi, et dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois où il était entré pour examiner des vitraux récemment posés, que l'honorable député, très aimé, comme on sait, a fait une chute qui pouvait être mortelle. Croyant ouvrir la porte de sortie, il a